

Neuf mois au chauffard qui a tué Anthony, cet été, en agglomération de Tertry

Une famille condamnée à vie

LE responsable de l'accident qui a coûté la vie à Anthony, en août dernier, sur les routes de la Somme, encourait jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Il a écopé de neuf mois.

« Des tas de souvenirs reviennent, ta façon de m'appeler maman, ton sourire, ta galeté et tes beaux yeux clairs me manquent terriblement ». Le témoignage de Sylviane, recueilli sur le site de l'association Marilou, pour les routes de la vie, prend à la gorge. Sa terrible histoire, celle de toute une famille saint-quentinoise, laisse sans voix.

23 août 2003, minuit à peine sonné. Une Mercedes, avec à son bord les époux Franklin, leurs fils Hugo, 11 ans et Anthony, 22 ans, accompagné de sa petite amie Emilie, 20 ans. Une Safrane, un conducteur ivre et sous l'emprise de stupéfiants (l'analyse toxicologique révèle des traces de morphine et de Subutex, traitement de substitution à l'hé-

roïne). Un stop grillé en agglomération de Tertry. Le choc. D'une violence inouïe. Les riverains ont cru entendre une bombe exploser. C'est une famille heureuse et unie qu'un chauffard vient de décimer.

« Anthony et Emilie revenaient d'une journée à Disneyland. On les avait récupérés à la gare TGV. Je me souviens du sourire que m'a fait Anthony dans la voiture, peu avant l'accident. Ensuite plus rien. On était tous inconscients, tous traumatisés crâniens. J'ai rouvert les yeux quelques secondes, j'ai vu un pompier découper le toit. C'est tout », raconte Sylviane, bassin, vertèbres et humérus fracturés. La désincarcération a duré deux heures. Sirènes, gyrophares, urgences. Emilie, plusieurs fractures du bassin et blessée à foie, est transférée sur Amiens. Patrick, son épouse et Hugo, le miraculé (une barre en fer a traversé le carreau quelques centimètres seulement au-dessus de sa tête), sont emmenés à l'hôpital de Saint-Quentin.

Le couperet tombe au réveil : Anthony est mort. « Un cauchemar qui

reste toujours. Vu l'état de nos blessures, il faut savoir que nous n'avons pas pu assister aux obsèques de notre fils. Je me souviens de ma mère, penchée sur mon lit, me demandant si je voulais qu'il soit enterré avec son grand-père ». Anthony repose au cimetière de La Tombelle. Patrick, son papa et Hugo, un gamin marqué à vie, vont ensemble s'y recueillir. Sylviane, elle, est incapable d'y mettre les pieds. Hormis pour les séances de kiné et les visites au psychiatre, qui les suit tous les trois, elle ne sort guère plus de la maison. « Pas envie de croiser les gens, de leur parler, il n'est pas question de partir en vacances, de faire des projets. Finalement c'est nous qui sommes en prison ».

Cocktail explosif

Au mur, dans le séjour, une photo de la promotion d'Anthony, à l'école des sapeurs-pompiers de Paris, à Ville-neuve-Saint-Georges. Un jeune homme séduisant, un athlète. « On a volé ta vie, ton avenir, ton bonheur ». Extrait d'une lettre déchirante des Franklin à leur fils disparu.

L'homme qui a grillé le stop cette

maudite nuit d'été, l'homme qui a volé la vie d'Anthony et saccagé celle de ses parents, de son petit frère et de son amour, Emilie, est un Saint-Quentinois de 27 ans, sans profession. Pourtant sous contrôle judiciaire, car impliqué dans une affaire de stupéfiants et sous Subutex, il avait bu ce soir-là, chez des amis, plusieurs whisky-orange, fumé du cannabis et repris le volant de sa grosse Renault. Sorti indemne de l'accident, Ludovic Lescarcelle est mis en examen pour homicide involontaire et placé le lendemain en détention provisoire.

Mardi 10 février dernier, quasiment six mois après le drame, il a quitté sa cellule, direction le tribunal correctionnel de Péronne, pour y être jugé. Deux ans de prison dont quinze mois assortis du sursis (le substitut avait requis deux ans dont un avec sursis), une annulation du permis avec interdiction de le repasser avant deux ans, la décision judiciaire a meurtri une seconde fois les parents d'Anthony. « Cette peine, c'est de la rigolade... Dans notre af-

faire, il y a un fossé entre les textes récents renforçant la lutte contre la violence routière et la réalité. Ce ne sont que des discours, du tapage de télé ». Patrick Franklin et sa femme, défendus par M^e Marc Antonini, sont sidérés. Ils ont écrit au procureur général d'Amiens et aux ministres de l'Intérieur et de la Justice. Les oncles et tantes d'Anthony sont sidérés. Toute la famille est sidérée.

Le tribunal conspué

Neuf mois de prison, on est loin des cinq ans encourus pour l'homicide involontaire, des sept ans encourus si cet homicide est assorti d'une circonstance aggravante et des dix ans risqués s'il existe plusieurs circonstances aggravantes (notamment l'état d'ivresse et, depuis l'adoption de la loi Marilou*, en janvier 2003, l'usage de stupéfiants), comme c'est le cas dans ce dossier. « On en veut au procureur, au tribunal, qui a d'ailleurs été conspué à l'audience, et à lui. Dans trois mois à peine, il sera dehors. Je lui ai dit que je le maudissais. Il n'y aura jamais de pardon », assène Sylviane,

espérant maintenant qu'il sera lourdement condamné dans son affaire de stupéfiants.

Dans trois mois, elle, mère brisée, dormira probablement toujours sur son lit médicalisé, installé dans le salon. Dans trois mois, Emilie, le cœur déchiré, viendra probablement toujours chercher refuge dans la famille de celui qu'elle aimait. Dans trois mois, Hugo, traumatisé, dormira probablement toujours auprès de son papa. Hugo qui, dans la douleur, a fait une promesse à ses parents : « Maintenant, je vous aimerai pour deux ».

Gaëlle CARON

* Loi Marilou, du prénom de cette fillette tuée en janvier 2002 dans un accident, dont le responsable avait consommé du cannabis. Ses parents, qui se sont battus pour la promulgation de ce texte, la création en fait d'un délit sanctionnant la conduite sous emprise de stupéfiants, ont créé l'association Marilou, pour les routes de la vie.

☎ 06 75 48 25 57.

info@association-marilou.org
www.association-marilou.org